

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2017

Par suite d'une convocation en date du 14 Février 2017, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey, le 20 Février 2017 à 18H15, sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 10 – Madame Michelle LORIN, Conseillère Municipale, est décédée le 13 mars 2016.

Présents : Dominique MESNIER, Bernard CUENOT, Claude ARMAND, Guillaume MILLE, Laëtitia DESSENT, Chantal FAWER, Philippe CHAPUIS,

Absent(s) excusé(s) : Gisèle LINVAL, Kathia DEMARLE,

Pouvoir(s) : Gisèle LINVAL a donné pouvoir à Dominique MESNIER,

Absent(s) : Jean-François STRAUB,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Laëtitia DESSENT

7 conseillers présents

8 votants dont 1 pouvoir

OBJET DE LA REUNION

- **Validation du compte rendu du conseil municipal du 7 Février 2017**
- **Reprise du Multiservices**
- **Subvention reçue**
- **Questions diverses**

1/ VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2017

Le Maire demande au Conseil s'il a des corrections ou des remarques à apporter au compte rendu du conseil du 7 Février 2017.

Pas d'observations...

A l'unanimité, le Conseil valide le compte rendu du conseil du 7 Février 2017.

2/ REPRISE DU MULTISERVICES

Le Maire fait un rappel de ce qui a été présenté lors du dernier conseil à savoir qu'il y a deux candidats pour la reprise du multiservices :

- Un couple, Mr INZEO et sa compagne, qui souhaiterait d'abord faire une gestion en délégation de service public avant d'acheter,
- Un couple, Mr GULGIELMETTI et sa compagne, qui souhaiterait acheter avec une négociation du prix.

Le Maire informe le Conseil que Mr GUGLIELMETTI qui souhaiterait acheter a été reçu en mairie lundi 13 février avec un projet fiable monté par un expert comptable. L'entretien s'est très bien passé, le projet est très sérieux.

Le Maire passe la parole au Premier Adjoint.

Bernard CUENOT informe le Conseil que Mr GUGLIELMETTI a visité les locaux il est enchanté par le lieu. C'est un ancien gérant du Casino des Chaprais, il a été formateur de gérants, il a fait de l'hôtellerie dans des palaces dans le sud et actuellement il travaille au Drive Leclerc.

Son projet serait d'embaucher un cuisinier, sa compagne (actuellement au chômage) et lui s'occuperaient du reste : service bar restaurant, épicerie, relais poste, dépôt de pain, gestion... Une cuisine traditionnelle familiale serait proposée. Du pain et des pizzas toute la journée.

Pour monter son projet Mr GUGLIELMETTI a déjà rencontré son banquier, son expert-comptable, un brasseur, des fournisseurs.

Laëtitia DESSENT se rappelle de ce gérant de Casino où elle était cliente jadis et qui était d'un grand professionnalisme, d'un sérieux, d'une politesse exemplaire avec ses clients.

Bernard CUENOT indique que l'expert comptable de Mr GUGLIELMETTI lui a indiqué que le fonds de commerce était un peu cher vu qu'il n'y a plus de clientèle depuis plus d'un an. Bernard CUENOT a contacté les Domaines qui ont validé les propos de l'expert. Bernard CUENOT rappelle que le service des Domaines avait estimé en août 2015 et en décembre 2015 :

- le fonds du multiservices à 40.000 €
- les murs à 120.000 €
- l'appartement à 80.000 €

Aujourd'hui d'après les Domaines et l'expert comptable le fonds ne vaudrait que 20.000 €.

Laëtitia DESSENT confirme.

Claude ARMAND demande quelle proposition a fait Mr GUGLIELMETTI ?

Bernard CUENOT répond :

- le fonds du multiservices à 20.000 €
- les murs à 100.000 € (le toit devra être refait)
- l'appartement à 80.000 €

Il précise aussi que Mr GUGLIELMETTI constituerait une EURL pour acheter le fonds de commerce et gérer l'établissement. Il constituerait une SCI pour acheter les murs du commerce et l'appartement. La SCI louerait les murs à l'EURL. Sa compagne serait salariée de l'EURL.

Laëtitia DESSENT demande s'il habiterait dans l'appartement ou s'il le louerait ?

Bernard CUENOT répond que pour l'instant il pense louer l'appartement. Il habite à Pouligney dans une maison donc il préférerait rester dans sa maison et louer l'appartement au dessus du commerce à des particuliers. Il envisage peut-être d'en faire un gîte mais rien n'est encore décidé définitivement.

Laëtitia DESSENT demande s'il a bien envisagé que c'est un commerce de petit village, que c'est un lieu de vie mais qu'il pourrait aussi de ce fait avoir de longues journées sans personne. Bernard CUENOT répond que c'est ce qu'il recherche un commerce dans un petit village et que son seul but est de le faire fructifier donc il fera tout pour que ça fonctionne bien. Il souhaite ouvrir toute l'année. Il respectera bien ses horaires d'ouverture. S'il décide de fermer il en informera bien la population. Sa compagne est très agréable. Elle a le même caractère que lui. Ils ont visité le commerce ensemble. Ils ont pris trois semaines de réflexion avant de se décider. C'est clairement mûri. Ce n'est pas une décision à la hâte.

Laëtitia DESSENT est embêté qu'il ne souhaite pas habiter sur place dans l'appartement au dessus ou tout du moins le garder pour pouvoir y aller pendant les longues journées d'hiver.

Le Maire répond qu'il sera propriétaire et qu'il fera comme il voudra. La Commune ne pourra plus intervenir comme par le passé. Il sera seul maître à bord de son commerce. Ca ne sera plus ni une location gérance ni une délégation de service public.

Le Maire informe le Conseil qu'aucun des voisins ne s'est manifesté lors des visites. A ce propos Laëtitia DESSENT demande si Mr GUGLIELMETTI est au courant des affaires en cours. Bernard CUENOT répond que oui. Il l'a informé de la plainte en cours contre les conjoints STRAUB / FRELIN suite à leurs interventions intempestives lors de certaines visites précédentes ; qu'il faudra faire attention au bruit à cause des plaintes des voisins ; que le toit est à refaire ; qu'il y a eu un dégât des eaux. Il est au courant de tout.

Guillaume MILLE demande quand il souhaiterait ouvrir ?

Bernard CUENOT répond que dans la mesure du possible ils aimeraient ouvrir le 1^{er} mai 2017 et si possible signer un compromis d'ici la fin de semaine. Il doit prévoir aussi son préavis à son travail donc c'est tout une organisation.

L'EXPOSE DU MAIRE ET DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de vendre à la future EURL GUGLIELMETTI dont le gérant sera Mr GUGLIELMETTI Norbert, né le 08/11/1970 à Baume les Dames, domicilié 40 rue d'Archamps à POULIGNEY LUSANS, le fonds de commerce du Multiservices sis 60-62 GRANDE RUE 25820 LAISSEY, y compris la Licence IV et le nom du commerce à savoir « Laissey vous tenter » au prix de 20.000 € (vingt mille euros), dont la Commune est propriétaire,
- Décide de vendre à la future SCI GUGLIELMETTI dont le gérant sera Mr GUGLIELMETTI Norbert, né le 08/11/1970 à Baume les Dames, domicilié 40 rue d'Archamps à POULIGNEY LUSANS, les murs du commerce Multiservices et le terrain attenant faisant office de parking sis 60-62 GRANDE RUE 25820 LAISSEY, cadastré AB 276 et AB 280, au prix de 100.000 € (cent mille euros), dont la Commune est propriétaire en copropriété pour les murs et en pleine propriété pour le terrain,
- Décide de vendre à la future SCI GUGLIELMETTI dont le gérant sera Mr GUGLIELMETTI Norbert, né le 08/11/1970 à Baume les Dames, domicilié 40 rue d'Archamps à POULIGNEY LUSANS, l'appartement sis 62 GRANDE RUE 25820 LAISSEY, cadastré AB 276, au prix de 80.000 € (quatre-vingts mille euros), dont la Commune est propriétaire en copropriété,
- Autorise le Maire à signer le compromis de vente auprès de Maître MARCONOT, Notaire à BOUCLANS,
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente auprès de Maître MARCONOT, Notaire à BOUCLANS,
- Donne tous pouvoirs et toutes signatures au Maire pour mener à bien cette transaction immobilière sans autre délibération.

3/ SUBVENTION RECUE

Le Maire présente au Conseil le chèque d'un montant de 500 euros de l'association LES PTITS BOUTS pour aider à l'agrandissement de l'aire de jeux pour les tout-petits qui a été réalisé en 2015. Il avait été prévu une subvention de 1000 euros comme indiqué dans les précédentes délibérations mais l'association ne peut aider qu'à hauteur de 500 euros.

Le Maire et le Conseil félicite l'association de son aide financière ; peu importe le montant. Il est rare qu'une association participe financièrement, le Conseil ne peut que se féliciter de cette aide.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte la subvention de l'association LES PTITS BOUTS d'un montant de 500 euros à affecter à l'agrandissement de l'aire de jeux réalisée en 2015,
- S'engage à ouvrir au Budget Communal 2017 le compte 1328 « autres subventions d'équipement non transférable » pour un montant de 500 euros,
- Autorise le Maire à encaisser le chèque et comptabiliser le chèque avant le vote du budget.

4/ QUESTIONS DIVERSES

4.1 RPI DELUZ / LAISSEY

Le Maire fait une information concernant les écoles suite à la réunion avec l'inspection académique et au conseil d'école du 18 février.

En septembre prochain il y aura une fermeture de classe à Deluz à cause de la baisse des effectifs. En fait ce n'est pas une fermeture de classe mais une suppression de poste d'instituteur par l'inspection académique qui engendre une fermeture de classe. Il y a actuellement 55 élèves en primaire ; il y en aura 44 à la rentrée prochaine. Concernant la maternelle il y aura 22 élèves à la rentrée ; une seule classe est maintenue à Laissey.

Une réunion a été organisée entre l'inspection académique, la CCDB, les Communes de Deluz et de Laissey. Le Maire précise qu'il n'a pas pu y assister parce qu'il était malade. Toutefois il a eu des échos de cette réunion lors de laquelle la personne déléguée qui représentait la CCDB aurait été très désagréable avec Madame le Maire de Deluz.

Il aurait été dit notamment que la CCDB mettait fin aux RPI qui sont sur deux intercommunalités.

Le Maire rappelle au conseil que Laissey a basculé à la CCDB et Deluz appartient au Grand Besançon. La gestion coordonnée de l'Enfance entre les deux communes va être un peu compliqué car la CCDB a pris la compétence « Enfance » mais pas le Grand Besançon. La Commune de Laissey sera donc « représentée » par la CCDB. Elle ne prendra plus de décision sans l'accord de la CCDB. Toutefois les deux Communes souhaitent continuer leur partenariat dans la gestion de l'Enfance au moins jusqu'à la fin des contrats enfance jeunesse en cours et s'opposent à toute décision venant de la CCDB visant à démanteler le RPI.

Un rendez-vous va être fixé entre la CCDB, la Commune de Deluz et la Commune de Laissey afin d'aplanir les différends et faire le point sur les partenariats en cours entre les deux communes.

4.2 TRAVAUX ECOLES

Le Maire fait part au Conseil des travaux qui ont été demandés lors du dernier conseil de classe :

- Anti pince doigts à toutes les portes :

Bernard CUENOT demande pourquoi ce point est demandé à la Commune vu que maintenant c'est une compétence de la CCDB.

Le Conseil valide que ce point soit transmis à la CCDB

- Portillon entre cour et terrain Bauvair

Guillaume MILLE demande à qui appartient le mur. Le Maire répond qu'il appartient à la Commune mais que Mr BAUVAIR veut mettre un autre portail plus beau. La Commune est d'accord mais cela prend trop de temps. Voilà deux ans que le portail de la Commune a été enlevé et que Mr BAUVAIR ne l'a pas remplacé. Le Maire va informer Mr BAUVAIR que l'ancien portail va être remis. Et qu'il pourra le remplacer quand il aura reçu le sien mais en attendant pour des questions de sécurité des enfants, il portail doit être mis. Guillaume MILLE n'est pas sûr que le portail ait été conservé. Le Maire demande qu'une vérification soit faite.

- Portillon sur le côté qui est branlant et ne ferme plus

Le portillon dans l'accès « sortie de secours » par la cuisine est très branlant et dangereux. Guillaume MILLE répond que ce portillon est sans cesse utilisé par Mr et Mme MASSON qui habitent au 1 rue de la Chapelle. Ils auraient une servitude de passage. Le Maire demande qu'une vérification soit faite sur cette servitude de passage. N'a-t-elle pas été supprimée lors de la vente de la maison ?

- Grillage sur le mur vers le préau

Bernard CUENOT précise au Conseil que ces travaux sont prévus depuis un moment par la Commune. Les thuyas vont être enlevés quand le temps le permettra et du grillage sera posé pour protéger les enfants s'ils grimpent sur le mur.

- Pose d'un film opacifiant les vitres des fenêtres le long de la route

Bernard CUENOT répond que c'est de la compétence de la CCDB. Elle posera ainsi le matériel qu'elle souhaite pour être aux normes de sécurité dans le cadre du plan vigipirate renforcé.

- Revisser les échelles de psychomotricité

Le Maire précise que c'est ce genre de travaux que les agents communaux de Laissey seront amenés à faire. Il faudra noter les heures. Et à la fin de l'année il faudra refacturer les heures à la CCDB. Bernard CUENOT trouve que c'est vraiment ingérable comme cela était avec la CCVA au début. Il faudra fixer un forfait comme l'a fait la CCVA mais un forfait raisonnable pas comme la CCVA (50 € par classe !!!).

Le Maire précise que des conventions sont en cours avec la CCDB et que les travaux réalisés par la Commune pour le compte de la CCDB seront facturés « à la tâche » (heures des agents et fourniture de matériel...).

4.3 CREATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION SUR LAISSEY

Claude ARMAND informe le Conseil que sa fille Ludivine a créé une association dont le siège est à Laissey : « Ambassadrice Class et Chic France ». C'est un autre comité qui organise des élections de miss France. La Miss Franche-Comté de ce comité est de Pontarlier.

L'élection de la Miss France de ce comité aura lieu le 14 octobre 2017 à Saint-Vit.

Cette association organisera un Loto à Laissey.

La Miss Franche-Comté pourra assister aux vœux du Maire si son calendrier lui permet.

L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers n'ayant plus de question
La séance est levée à 19 H 45.



Fait à Laissey le 22 Février 2017

Le Maire : Dominique MESNIER

Affiché le : 22 Février 2017
Retiré de l'affichage le :